

## MOUVEMENT 2018 – Phase départementale -

### DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE AU TITRE DU HANDICAP -



Division des  
Personnels  
Enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré

Bureau des actes  
collectifs- DPE 2

Référence  
Priorité médicale 2018  
Dossier suivi par  
Monique VEAUGIER  
Téléphone  
04 91 99 67 52

Fax  
04 91 99 67 81  
Mél.

ce.dpe13-mouvement  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

Ouverture Public :  
8h30-17h00

NOM .....  
PRENOM .....  
Date de naissance : .....  
Domicile.....  
.....  
N° portable .....  
Mail professionnel uniquement .....@ac-aix-marseille.fr  
(à créer si besoin)

Situation de famille : .....  
Nombre et âge des enfants à charge.....

Position :  
 Activité  
 Congé parental depuis le ..... jusqu'au .....  
 CLM - CLD depuis le ..... jusqu'au .....

Etablissement d'exercice 2017-2018 .....  
Circonscription de : .....

- Bénéficiaire de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) depuis le ..... jusqu'au .....  
 Joindre la notification de la M.D.P.H

Personne concernée par le handicap :  
 Agent  
 Conjoint  
 Enfant

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

Nature du poste :

- maternelle  élémentaire  spécialisé  
 adjoint  direction

Localisation géographique de mes vœux :

Communes (ou ARRT pour Marseille) - éventuellement vœu précis

1 .....  
2 : .....  
3.....  
4 .....  
5.....  
7.....  
8.....  
9.....  
10.....

Autres : .....

**Je m'engage à formuler au moins 5 vœux lors de la saisie sur l'application SIAM**



2/2

Dans le cadre du mouvement 2018, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier **avant le 12 mars 2018** l'ensemble des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier détaillé au médecin de prévention
- Liste des communes pour lesquels je demande une bonification
- R.Q.T.H
- Carte d'invalidité
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** :

**RECTORAT d'Aix-Marseille**  
**à l'attention du Docteur FABBRICELLI - médecin de prévention –**  
**Place Lucien PAYE – 13100 AIX EN PROVENCE**

**Date limite de réception des dossiers : le 12 mars 2018**  
**Aucune demande reçue après cette date ne sera étudiée**

A.....Le .....

Signature de l'agent